



## licenciement après suspension permis

Par **mariekisslajoue**, le **30/08/2012** à **15:49**

bonjour,

j'interviens pour mon frère (qui est actuellement au chevet de mon autre frère)

le 3 aout, après son travail, il s'est rendu à un barbecue organisé par so employeur, dans les locaux de l'entreprise.

Sur place, il a consommé plus d'alcool que de raison (alcool fourni par son employeur : bières et vins rosé).

et ila eu un accident de voiture en rentrant chez lui. Verdict : clavicule cassée, TC et 6 mois de suspension..Son patron veut donc qu'il démissionne ou le licencier pour non respect du règlement.

Quels son ses recours ?

Merci

Par **P.M.**, le **30/08/2012** à **16:14**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si le permis de conduire est indispensable à l'exécution du contrat de travail et si cela y est mentionné et ensuite quelle disposition du règlement intérieur l'employeur veut utiliser pour le licenciement...

De toute façon, si le salarié était convoqué à un entretien préalable, je lui conseillerais de s'y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devrait être rappelée dans la convocation...

Par **mariekisslajoue**, le **30/08/2012** à **18:04**

il est conducteur d'engins et n'a pdonc pas besoin de son permis, sauf pr se rendre sur les chantiers.

et non la raison invoquée, semble -t-il est la consommation d'alcool  
mais je vais me renseigner

car il n'était pls ds ses horaires de travail

merci en tt cas